



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GUINOUX

### Séance du 9 novembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le neuf novembre, le conseil municipal de la commune de Saint-Guinoux, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal SIMON, Maire.

**PRESENTS** : M. Philippe ALLARD, Mme Anne-Marie BEAUFEU, M. Yvonnick BESNARD, M. Fabrice CARRÉ, Mme Fanny GOUDÉ, M. Gilles GUYON, Mme Marylène HARDY, M. Jérôme HERVY, Mme Sandra LECOULAN, Mme Christelle LONCLE, M. Pascal SIMON

**ABSENTS** : Mme Catherine ETRAVES (pouvoir à Mme Marylène HARDY), M. Éric LALLÉ, M. Raoul LE PIVERT (pouvoir à M. Pascal SIMON), Mme Alexandra ROCHELLE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Anne-Marie BEAUFEU

-----  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de suffrages exprimés : 13  
Date de la convocation : 29 octobre 2021  
Date de la publication : 12 novembre 2021

*En préambule, le conseil municipal observe une minute de silence en la mémoire de Monsieur Jean FERON, guinoléen dont le décès est survenu ce jour. L'ensemble du conseil municipal adresse ses sincères condoléances à sa famille et à ses proches.  
Monsieur le Maire informe ensuite le conseil municipal du départ prochain de Mme JACQUET, agent d'accueil, qui fait valoir ses droits à une disponibilité de la fonction publique pour une durée temporaire. Monsieur le Maire regrette enfin de nouvelles incivilités survenues sur la commune. Il précise que désormais tout acte répréhensible, d'incivilités ou de dégradations, ayant des conséquences sur la vie communale et le biens communs, fera l'objet d'un dépôt de plainte en gendarmerie et d'une demande de réparations financières.*

Monsieur Pascal SIMON, président de séance, ayant ouvert la séance à 19h et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un Secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal.

Madame Anne-Marie BEAUFEU a été nommée, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

---

Le compte-rendu de la séance du 14 octobre 2021 approuvé à l'unanimité.

---

## ➤ **PROJET DE TERRITOIRE DE SAINT-MALO AGGLOMÉRATION**

Monsieur le maire présente au membres du conseil municipal le Projet de territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Malo agglomération.

### **Origine du projet de territoire**

Les élus de Saint-Malo agglomération ont souhaité élaborer un Projet de territoire pour se doter d'un document stratégique précisant les ambitions pour le territoire et les moyens qu'ils souhaitent y apporter.

Véritable feuille de route l'Agglomération, le Projet de territoire doit permettre de répondre aux défis actuels et construire le territoire que les élus souhaitent laisser aux générations futures.

Il traduit une vision politique commune, un projet commun d'intérêt local, basé sur des valeurs et des principes fondateurs de l'identité actuelle et future du territoire.

Le projet de territoire doit contribuer à ce que l'agglomération soit le lieu d'une réussite complète et partagée. Cette réussite doit être au service des collectivités et en premier lieu des communes.

### **Une démarche participative innovante**

Pour définir ce Projet et répondre aux attentes, les élus ont engagé une démarche participative très large incluant les habitants, les élus municipaux et communautaires, la société civile, les agents de l'Agglomération. Tous ont été sollicités à chaque étape de l'élaboration pour faire remonter les besoins et les idées du terrain.

A l'issue de la première concertation, le socle du Projet de territoire a été adopté lors du Conseil Communautaire du 27 mai 2021. A ce Conseil communautaire, les 5 valeurs et 4 grandes ambitions ont été adoptées.

#### **Les 5 valeurs phares du Projet de territoire sont :**

- Le Bien vivre ensemble
- La solidarité
- La proximité
- L'ambition
- L'innovation

#### **Les 4 grandes Ambitions du Projet de Territoire**

La seconde concertation a permis de préciser ces ambitions en sous-objectifs, eux même déclinés dans un plan d'actions.

#### **Ambition n°1 : Une agglomération respectueuse de l'environnement et actrice du développement durable**

- Objectif 1 : Encourager les comportements vertueux et responsables pour un développement durable
- Objectif 2 : Développer une stratégie de mobilités douces et collectives
- Objectif 3 : Promouvoir des formes diversifiées de tourisme en privilégiant les aspects qualitatifs
- Objectif 4 : Préserver, mettre en valeur et promouvoir le patrimoine et le cadre de vie

#### **Ambition n°2 : Une agglomération Solidaire pour créer un territoire équilibré au bénéfice de tous**

- Objectif 1 : Accompagner et structurer l'offre de services vers les personnes les plus fragiles
- Objectif 3 : Répondre aux besoins des jeunes pour leur épanouissement sur le territoire
- Objectif 4 : Soutenir la vitalité de l'ensemble des communes du territoire

#### **Ambition n°3 : Une agglomération Au service du bien-vivre ensemble et du bien commun**

- Objectif 1 : Favoriser l'équilibre entre les communes
- Objectif 2 : Améliorer les liens entre l'agglomération et les communes
- Objectif 3 : Promouvoir le sport et la culture partout et pour tous

- Objectif 4 : Développer les liens intergénérationnels
- Objectif 5 : Inciter au partage et à la rencontre entre les habitants et acteurs du territoire

**Ambition n°4 : Une agglomération innovante et créative pour un développement attractif**

- Objectif 1 : Accompagner les acteurs du territoire à réussir les transitions
- Objectif 2 : Faciliter les initiatives innovantes et créatives
- Objectif 3 : Faire rayonner le territoire

Le Projet de territoire se veut un lien entre l'Agglomération et ceux qui vivent et font le territoire en premier lieu les communes. Ce Projet est également un nouveau départ en termes de gouvernance et de relations entre l'Agglomération et le territoire.

Un point d'étape sera fait chaque année pour mesurer les actions accomplies et les avancées du Projet.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'émettre un avis favorable sur le Projet de territoire de Saint-Malo Agglomération. Le Projet sera soumis à l'approbation du conseil communautaire le 18 novembre prochain.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** au Projet de territoire de Saint-Malo Agglomération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20